

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 avril 2015

Projet de loi

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2014;
vu la décision du Conseil de Fondation du 16 mars 2015;
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2014 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2014.

1. Préambule

Le rapport de gestion fait état de l'ensemble des activités déployées par la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation), établissement public autonome chargé de construire et d'exploiter des parkings dans le cadre de la politique des déplacements édictée par les autorités cantonales, ainsi que de procéder à diverses activités liées au stationnement.

Le conseil de fondation a approuvé le rapport de gestion 2014 de la Fondation le 16 mars 2015.

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement du conseil de fondation et le passage de témoin au sein de la présidence. Elle s'est caractérisée également par une stabilité des activités de la Fondation et par la préparation des grands projets à venir, notamment les parkings des gares CEVA (Chêne-Bourg et Eaux-Vives).

Peu de nouvelles places de stationnement ont été mises en service dans les parkings au cours de l'année 2014; cependant, il apparaît que les projets à venir en lien avec la mise en service du CEVA ont nécessité une préparation importante du fait de leur complexité (partenaires multiples) et des coûts importants en raison des contraintes liées aux sites des futures gares.

L'année 2014 s'est traduite par une augmentation de la vente de macarons, essentiellement dans les communes périphériques, et par l'introduction d'une tarification journalière dans 4 nouveaux parcs relais (ci-après : P+R). Outre celui de Bernex, les P+R de la gare de Meyrin, Meyrin-Gravières, Tuileries et Bout-du-Monde sont accessibles à la journée.

En matière de contrôle du stationnement, un nouveau contrat de prestations pour le contrôle en Ville de Genève est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi 11243 le 23 janvier 2014.

L'année écoulée a été consacrée à la préparation de l'introduction de nouveaux moyens de paiement (par carte bancaire et téléphone) en lien avec

le renouvellement des horodateurs, propriété de la Fondation depuis le 1^{er} janvier 2014.

Enfin un changement de l'identité visuelle a été opéré, s'inscrivant dans la volonté de renforcer la communication sur les multiples activités de la Fondation.

L'année se termine avec un résultat net de 9 470 000 F, supérieur au budget.

En 2014, bénéficiant d'un programme d'investissements plus léger, la Fondation a pu continuer à diminuer son endettement. Au 31 décembre 2014, les emprunts et dettes de la Fondation s'élèvent à 48 174 550 F, pour un taux d'endettement, ramené aux immobilisations corporelles, de 37,2% (47,5% en 2013).

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2014 était de 167 personnes fixes et 3 apprenants, soit une augmentation de 5 personnes par rapport à 2013 (162 personnes en 2013).

2. Organes statutaires de la Fondation

A la mi-2014, un changement de présidence a été opéré consacrant M. Antoine De Raemy à la tête du conseil et du bureau en lieu et place de M. Frederik Sjollema.

Le conseil s'est réuni à 7 reprises, le bureau à 12 reprises.

3. Activités déployées par la Fondation

Les activités de la Fondation consistent notamment à mener des études et des projets, à construire, rénover et gérer des parkings, à s'occuper des appareils de péage et du tri de la monnaie, à gérer les macarons de stationnement, à contrôler le stationnement et à donner des conseils pour la construction et l'exploitation de parkings.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de parkings, il faut distinguer les P+R, les parkings habitants, les parkings publics et les parkings de tiers gérés par la Fondation, tout en mentionnant que certains ouvrages peuvent avoir plusieurs fonctions.

3.1 P+R en exploitation

L'exploitation de P+R est entièrement assumée par la Fondation, qui met en vente un abonnement P+R comprenant une place de stationnement dans un parking précis et l'accès à tous les transports publics du réseau Tout

Genève d'Unireso (TPG, CFF, Mouettes genevoises). L'obtention de l'abonnement P+R est tributaire du lieu de domicile et du lieu de travail.

Trois tarifs différenciés existent en fonction de l'attractivité et du coût des parkings P+R, dans le but d'encourager leur utilisation (en 2014 : abonnements à 90 F, 120 F et 150 F par mois). En 2012, l'expérience provisoire de l'abonnement P+R journalier sur le parking de Bernex a donné entière satisfaction. En 2014, il a été décidé d'étendre cette offre (parking + transports publics pour deux personnes au prix de 12 F par jour) à quatre P+R présentant des places disponibles (gare de Meyrin, Meyrin-Gravière, Tuileries et Bout-du-Monde).

Nom du parking	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	263
P+R Bernex	266	225
P+R Bout-du-Monde	74	41
P+R CERN	100	84
P+R de l'Uche-Veyrier	50	46
P+R Etoile	561	531
P+R Frontenex	27	24
P+R Gare de Meyrin	62	6
P+R Genève-Plage	904	941
P+R IKEA	100	14
P+R Les Mouilles	102	30
P+R Meyrin-Gravière	49	31
P+R Moillesulaz	387	478
P+R P26	200	101
P+R P47	50	3
P+R Pré-Bois	209	48
P+R Sécheron	440	19
P+R Sous-Moulin	895	992
P+R Tuileries	52	24
P+R Voie Centrale	197	167
	5 025	4 068

Au total, 5 025 places sont disponibles dans les 20 P+R du canton, soit une baisse du nombre de places entre 2013 et 2014 (-266 places) en raison de la récupération de 150 places dans le P+R 47 par l'aéroport et la fermeture du P+R Planche à Meyrin pour laisser la place au chantier de construction du

quartier des Vergers (150 places). Le P+R CERN a cependant augmenté sa capacité de 50 places.

Grâce au système « Parc+Bicyclette » (P+B), les pendulaires souhaitant effectuer la dernière partie de leur trajet à vélo disposent d'ores et déjà depuis 2013 d'un local sécurisé pour leur bicyclette dans les P+B de Genève-Plage, de l'Etoile, de Sous-Moulin, puis de la Voie-Centrale, de Bernex, de Pré-Bois et de Sécheron.

Les abonnés sont en augmentation par rapport à 2013 (168 abonnements) avec 206 abonnements souscrits au total. La fréquentation est en hausse de près de 9% par rapport à 2013.

Parkings	Places	Abonnements	Taux de remplissage
Bernex	72	3	4,16%
Etoile	76	35	46,00%
Genève-Plage	100	87	86,13%
Pré-Bois	30	2	6,66%
Sécheron	59	2	3,44%
Sous-Moulin	64	42	65,62%
Voie Centrale	36	35	97,22%
Total	437	206	47,13%

3.2 P+R en projet ou à l'étude

L'année 2014 a vu la réalisation par la commune de Versoix d'un parking de 195 places, dont 78 destinées à des abonnés P+R. La part du financement et l'acte de servitude au profit de la Fondation seront finalisés courant 2015.

Au printemps 2014, le CERN a terminé la construction du nouveau parking « globe » situé sur la route de Meyrin, en face de l'ancien parking « des drapeaux ». La Fondation a obtenu 50 places P+R supplémentaires dans ce nouveau parking, ce qui porte à 100 la nouvelle offre P+R sur ce lieu idéalement situé, au terminus du tramway 18. Le parking est en service depuis avril 2014 avec un taux d'occupation de 100%.

Dans le cadre des travaux du CEVA, les études se poursuivent pour définir le périmètre d'un premier parking d'environ 300 places, qui sera situé à proximité de la halte du Bachet, pour une mise à disposition en 2020. Un second ouvrage d'environ 1'000 places est également à l'étude sur le site de Trèfle-Blanc, conjointement au projet de la future patinoire. Il s'agira d'un parking « mutualisé », c'est-à-dire à usage mixte pour les besoins du secteur.

3.3 Parkings habitants et parkings publics

La Fondation exploite des parkings « habitants » et des parkings publics. Ces parkings peuvent être exploités pour elle-même, pour l'Etat de Genève ou pour des sociétés privées. Dans ce cadre, la Fondation agit en tant que régie pour ces parkings gérés à distance par le centre de contrôle situé à Saint-Antoine. Ils sont accessibles au public par le biais d'abonnements ou à un prix horaire. En 2014, un « tarif hôtels » (tarif réduit) a été mis en place aux parkings de Saint-Antoine et des Alpes à destination des clients des hôtels.

Sur les 28 parkings de la liste ci-dessous, ceux comportant un astérisque disposent d'un quota de places délivrées aux habitants des quartiers concernés.

Nom du parking	Places voitures	Places vélos	Places motos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	302		12
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567		13
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405		7
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186		20
Parking des Alpes*	294		32
Parking des Coudriers (horodateur)	113		
Parking de Saint-Antoine*	465		47
Parking P48	1 850		
Parking David-Dufour*	420		45
Parking Hepia*	187		
Parking de l'Hôtel des Finances*	336		108
Parking de Lombard – Hôpital*	734		125
Parking Quai Ernest-Ansermet*	583		60
Parking Uni-Dufour	183		32
Parking Uni-Mail*	171		36
Parking de la Plaine de Plainpalais*	784		
Parking de la Place de Cornavin*	840		129
Parking de Sardaigne	323		
Parking de l'Octroi	297		
Parking du Centre communal	248		
Parking de la Fontenette	116		69
Parking des Nations (télésurveillance)	1 182		
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200		

Parking Gitana (télésurveillance)	71		5
Parking Champel Park	92		
Parking de la MIE (télésurveillance)	29		
Parking Montagne Centre (télésurveillance)	63		
Vélostation Montbrillant		336	
Total	11 041	336	732

Entre 2013 et 2014, ce sont 221 places voitures supplémentaires et 86 places motos qui sont gérées par la Fondation. Parallèlement, la Fondation a augmenté l'offre de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

S'agissant des motos, la Fondation a répondu à une demande de l'Etat consistant à améliorer l'offre de stationnement en ouvrage pour les deux-roues motorisés, notamment dans les parkings Uni-Mail, Uni-Dufour et Alpes.

3.4 Projets de parkings habitants et parkings publics en projet et rénovation

3.4.1 Projets de parkings

Un parking d'environ 320 places est à l'étude pour le quartier de la Jonction « Carré Vert ». Depuis l'autorisation de construire délivrée en février 2013 et le vote en juin 2013 par le Grand Conseil du projet de loi autorisant la Fondation à le construire, la nécessité de travaux de dépollution du site n'a pas permis le démarrage des travaux en 2014.

L'Etat a confié à la Fondation la construction des parkings liés aux futures gares CEVA.

S'agissant des Eaux-Vives, ils se répartissent en deux parkings, l'un au nord de 225 places, l'autre au sud de 485 places (ce dernier sous maîtrise d'ouvrage des CFF), soit un total de 710 places. Pour le parking sud la dépose d'autorisation de construire est prévue pour fin août 2015.

Pour ce qui concerne le parking de la future gare de Chêne-Bourg, le plan localisé de quartier prévoit la construction d'un parking de 505 places pour répondre aux besoins en stationnement pour des logements, activités et commerces. En 2014, la Fondation a lancé un appel d'offre et a retenu un pool lauréat AB ingénieurs S.A. et Architectes S.A. pour la réalisation du projet définitif, ainsi que pour le suivi de la construction du parking. Trois bâtiments doivent être construits sur le parking et un centre commercial communiquera avec le parking côté ouest au 2^e sous-sol. La Fondation, les CFF, la Migros, l'Etat ainsi que les promoteurs des bâtiments prévus sur le parking travaillent ensemble pour coordonner la rédaction d'un projet global

(définition des structures, détail des sous-sols, conventions, contrat d'achat des places).

3.4.2 *Rénovation de parkings*

Des travaux de rénovation ont été effectués dans les parkings de la Fondation pendant l'année 2014.

Il s'agit tout d'abord des P+R de Sous-Moulin et de Moillesullaz, ainsi que du parking des Tilleuls où des caméras supplémentaires ont été installées.

Des travaux au P+R Etoile ont été entrepris concernant la peinture des surfaces de stationnement, l'installation de lampes LED et l'isolation thermique du plafond du 4^e étage en raison de la présence des bureaux de la Fondation.

La chaudière du parking des Alpes (datant de 1984) a été complétée par une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude, la chaudière ne fonctionnant ainsi que pendant les périodes de chauffage. Les réseaux de distribution ont été rénovés ou complétés par de l'isolation thermique. Le montant total des travaux s'est élevé à environ 25 000 F.

Le parking du Prieuré a été équipé d'un système d'accès à cartes magnétiques en remplacement des clés protégées. De plus, quelques portes de box et gaines de ventilation ont été remplacées notamment au 4^e sous-sol.

Dans le parking Saint-Antoine, les peintures de sol des places ont été refaites au niveau -6.

Dans le parking du Vieux-Moulin, les luminaires ont été renouvelés, la Fondation a choisi des luminaires LED dont l'intensité lumineuse est pilotée par des détecteurs de mouvements. Les économies d'énergie sont de l'ordre de 40% tout en conservant la pleine puissance des luminaires en présence. Le montant des investissements s'est élevé à environ 60 000 F.

Dans le parking des Grandes-Communes, la Fondation a créé 6 places de stationnement pour les voitures et deux cases supplémentaires pour les deux-roues motorisés en lieu et place d'une station de lavage devenu hors service depuis une longue période. Le coût total des travaux est d'environ 40 000 F.

Enfin, depuis 1994, la Fondation a développé un système de télésurveillance et de télégestion de ses parkings, relié au centre de contrôle situé au parking Saint-Antoine par un réseau de fibres optiques. Les services de l'Etat de Genève (DGSI) ont réalisé un projet de « boucle cantonale avec traversée lacustre » en posant un câble de grande capacité de Genève à Vésenaz, traversant ensuite le lac jusqu'à Versoix et revenant sous l'autoroute jusqu'au Bachet-de-Pesay. Pour ses besoins à moyen et long termes, la

Fondation a fait l'acquisition, au prorata des coûts, d'une capacité de 24 brins F.O. des 2 côtés du lac et de 12 brins F.O. pour la partie lacustre.

D'autres travaux ont été réalisés dans les parkings dont la Fondation n'est pas propriétaire, soit les parkings de Cornavin et de Plainpalais.

Pour le parking de Cornavin, en attendant une éventuelle transformation intégrale de la galerie marchande et du 1^{er} sous-sol du parking, le conseil d'administration s'est prononcé courant 2014 en faveur d'une rénovation légère des couloirs du Métro-Shopping. La proposition retenue est la suivante:

- mise en place d'un faux-plafond à lamelles verticales avec éclairage moderne à LED,
- changement intégral et modernisation des panneaux de signalétique,
- peinture des vitrines des commerces avec une teinte unique et remplacement des enseignes par des caissons homogènes, de façon à renforcer l'identité de la galerie.

Les travaux de rénovation de la gare CFF de Cornavin étant terminés, un nouveau commerce a vu le jour dans le volume de l'ancienne trémie d'escaliers de la gare. Les soubassements en béton des anciens escalators, situés au 2^e sous-sol du parking, ont également été découpés suite aux modifications des trémies d'escaliers, laissant la place à cinq cases supplémentaires pour les voitures. Enfin des adaptations et des améliorations énergétiques ont été apportées.

S'agissant du parking de Plainpalais les panneaux d'affichage et les deux portiques extérieurs, peu fiables, ont été remplacés par des modèles plus cossus.

3.5 Macarons de stationnement

Le Grand Conseil a adopté en janvier 1989 une loi permettant aux habitants d'un quartier, soumis à un stationnement limité mais gratuit (zone bleue), de déroger à cette limitation par l'obtention d'un macaron payant dont la gestion a été confiée à la Fondation.

Cette loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) précise que le bénéfice résultant de la mise en place des macarons revient intégralement à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parkings « habitants » et de P+R.

Par rapport à 2013, en Ville de Genève, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0,17% et les macarons « entreprises » de 7,29%, soit une hausse de 0,88% sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2014

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives (D)	2 114	258	2 372
Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1 500	184	1 684
Vieille-Ville (B-BB) **	586	197	783
Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1 810	552	2 362
Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2 217	144	2 361
Jonction-Bastions (I-IC)	1 738	103	1 841
Florissant (F)	1 487	90	1 577
Cluse/Bastions (H-C)	2 393	151	2 544
Champel (G)	2 016	202	2 218
St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2 095	97	2 192
Sécheron (N)	191	25	216
Nations (M)	781	45	826
Acacias (O)	623	57	680
Cité Vieusseux (Q)	1 662	120	1 782
Petit-Saconnex (P)	1 104	144	1 248
	22 317	2 369	24 686

** B = rues résidents ; BB = rues piétonnes

Pour remédier aux « voitures ventouses » et à l'utilisation du domaine public par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Plan-les-Ouates, Carouge, Chêne-Bougeries, Thônex et Meyrin ont décidé de mettre en place une, voire des zones bleues macarons.

Communes - nombre de macarons au 31 décembre 2014

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2 486	107	2 593
Vernier (étape 1)	01.10.2012	900	22	922
Vernier (étape 2)	01.11.2014	269	6	275
Chêne-Bourg	01.10.2012	456	38	494
Plan-les-Ouates	01.10.2012	405	47	452
Carouge	01.01.2013	2 474	370	2 844
Onex	01.03.2013	1 481	33	1 514
Chêne-Bougeries	01.10.2013	452	24	476
Thônex	01.05.2014	229	3	232
Meyrin	02.06.2014	38	932	970

Les macarons multizones poursuivent leur évolution favorable, puisqu'en 2014, 17 143 macarons multizones « tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 14 068 en 2013, soit une hausse d'environ 21,85%.

En 2014, 82 823 macarons multizones « plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 59 559 en 2013, soit une augmentation de 39,06%.

4. Autres activités

4.1 Service du stationnement

Depuis 2010, la prestation de contrôle a été prolongée avec la mise en application, en 2014, d'un troisième contrat de prestations avec l'Etat. Les modes de contrôle ont été adaptés à la réalité du terrain pour répondre aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement approuvé par le Conseil d'Etat le 25 août 2010 puis voté par le Grand Conseil le 22 mars 2012.

De mars à juin 2014, le service du stationnement a été audité par le service d'audit interne de l'Etat de Genève. Son fonctionnement, sa structure, les procédures en place et sa gestion financière ont été évalués et, selon l'audit, ce service apparaît bien structuré.

En juin 2014, la prestation de contrôle s'est étendue au secteur 28B sur la commune de Lancy et, en novembre 2014, au secteur 43B sur la commune de Vernier. Avant de verbaliser, conformément à l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO – 741.031), des campagnes de communication et d'information ont eu lieu.

En matière d'effectif, en collaboration avec le service employeurs de l'office cantonal de l'emploi (OCE), 4 personnes ont été engagées suite à des départs et pour répondre aux extensions de la prestation dans les communes. Le service du stationnement compte ainsi 100 collaborateurs (93 personnes sur le terrain, 6 postes administratifs et 1 pour la direction).

Au niveau de ces activités, les appareils de saisie, acquis en 2011, ont permis non seulement d'affiner la méthode de contrôle sur le terrain, mais de diminuer les vices de formes, respectivement les convocations au tribunal de police. La nouvelle technologie développée permet également, depuis peu, la possibilité de fournir des informations aux services des contraventions et à la police cantonale de Genève pour ainsi alléger les procédures administratives.

Depuis plusieurs années, le contrôle du stationnement a fortement contribué à améliorer le taux d'occupation des places de parcs en surface, à réduire le stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et a favorisé le

taux de rotation des véhicules. Néanmoins, un contrôle plus adapté devra être opéré sur les emplacements à horodateurs, la réglementation sur les taxes de parcage n'étant pas suffisamment respectée par les usagers.

Dans le cadre de la réglementation sur les stationnements gênants, le service du stationnement a poursuivi ses actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des entreprises.

4.2 Auto-partage

A fin 2014, on enregistre 66 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans 11 parkings gérés par la Fondation, soit 8 de plus qu'en 2013.

Saint-Antoine	12 places
Finances	4 places
Plainpalais	11 places
Cornavin	16 places + 2 places Mobility pour vhc. électriques
Lombard	4 places
Uni-Mail	4 places
David-Dufour	6 places
Etoile	2 places
HEPIA	1 place
P+R Les Mouilles	3 places
P+R Moillesullaz	1 place

5. Situation financière

Les états financiers de la Fondation de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et, pour la seconde fois, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. Le principal effet réside dans l'application de la norme IPSAS 25 qui a conduit à la comptabilisation d'une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements de la Fondation concernant le fonds de prévoyance du personnel et la valeur de marché de ces mêmes engagements¹.

¹ Le personnel du service du stationnement, dont l'activité est encadrée par le contrat de prestations 2014-2016 (L 11243), n'est pas concerné par cette mesure, dès lors que cette activité est intégralement financée par l'Etat.

L'exercice 2014 s'est soldé par un bénéfice net de 9 470 321 F, inférieur de - 5,3% par rapport à l'exercice précédent (2013 : 10 000 392 F), mais néanmoins supérieur au budget de 48% (+ 3 064 313 F).

5.1 Produits d'exploitation, financiers et autres produits

Les produits des abonnements, du parcage horaire et des macarons constituent la première source de revenus de la Fondation (51% des produits totaux).

Vient ensuite l'indemnité versée par l'Etat de Genève (département de la sécurité et de l'économie – DSE) en vertu du contrat de prestations 2014-2016 portant sur le contrôle du stationnement (22%).

Enfin, les redevances perçues au titre de gestion et de surveillance de parkings (autres que ceux de la Fondation) et les autres produits représentent, respectivement, 11% et 16%.

5.1.1. Produits d'exploitation (+ 661 355 F par rapport au budget 2014)

Les produits d'exploitation réalisés en 2014 sont quasi en ligne avec l'exercice 2013 (- 0,4%) pour s'élever à 43 190 102 F (soit + 2% par rapport au budget). Ce résultat provient d'évolutions bien différenciées entre les quatre types de produits d'exploitation décrits ci-après.

a) Produits

Les produits liés aux abonnements sont inférieurs aux prévisions budgétaires de -2,9% (soit - 340 215 F), mais sont néanmoins en amélioration par rapport à 2013 (+ 321 809 F), grâce à la progression des abonnements dans les parkings P+R (CERN, Frontenex, Moillesulaz, Sous-Moulin, Balxert, Bernex, Bout-de-Monde, Les Mouilles et Voie Centrale).

Les macarons ont dégagé un excédent budgétaire de 753 707 F (+ 10%) et sont en amélioration de 11% par rapport à 2013 (+ 840 145 F). Ce résultat provient de la vente des macarons à gratter (multizones), d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

Enfin, les recettes horaires dans les parkings (parcage horaire) sont supérieures au budget (+ 7%) et à 2013 (+ 4%). Toutefois, la fréquentation des parkings publics s'érode, principalement au parking des Alpes (- 6%), tandis que celles des parkings P+R augmente.

b) Contribution de l'Etat de Genève

L'indemnité pour le contrôle du stationnement a été versée par le département de la sécurité et de l'économie (DSE) conformément au contrat de prestations 2014-2016. Elle reste stable depuis 2012 (9 971 365 F).

En application de l'article 18 du contrat de prestations, la Fondation a inscrit une créance au bilan, reflétant la part restituable à l'Etat (en l'occurrence 75%) au titre du bénéfice 2014 réalisé sur cette prestation (617 160 F). Ce montant sera restitué à l'échéance du contrat, tenant compte des résultats futurs 2015 et 2016.

c) Redevances

Les redevances perçues par la Fondation au titre de gestion et de surveillance de parkings sont presque dans la cible budgétaire (-1%), l'objectif n'ayant pas été atteint pour les prestations de surveillance (-4%). Ces redevances sont restées quasi stables par rapport à 2013 (-0,2%).

d) Autres produits d'exploitation

Au regard du budget 2014, les autres produits d'exploitation sont supérieurs de 3%. Cependant par rapport à 2013, ils diminuent de -23,7% en raison de l'arrivée à échéance de la convention de mise à disposition du parking Sécheron pour les besoins de l'Organisation mondiale du commerce (-1 421 181 F).

5.1.2 Produits financiers (+ 1 324 F par rapport au budget 2014)

Les produits financiers sont en phase avec le budget (+0,2%).

5.1.3 Autres produits (+ 97 710 F par rapport au budget 2014)

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations de la Fondation dans les entreprises associées ont été ajustées pour tenir compte de la quote-part dans leurs résultats. L'ajustement 2014 a été supérieur aux attentes de +9,1%.

5.2. Charges d'exploitation et financières

Contenues par rapport au budget (-6,1%), elles sont en hausse de +1% par rapport à 2013.

5.2.1 Charges d'exploitation (- 2 019 569 F par rapport au budget 2014)

Les charges d'exploitation ont augmenté entre 2013 et 2014 de +923 620 F (soit +3%), mais sont inférieures au budget de -5,6%. Les variations les plus importantes ont été constatées dans les postes suivants :

a) Frais de personnel

Les frais de conseil 2014 (150 537 F) sont supérieurs de +14% à ceux de 2013, mais s'inscrivent dans la nouvelle politique de rémunération des administrateurs, définie par le Conseil d'Etat. Ils ont été néanmoins inférieurs aux prévisions (-27%).

Les frais de personnel s'élèvent à 17 592 373 F, soit inférieurs de -7% au budget (-1 350 123 F). Cette situation résulte essentiellement de trois

facteurs. Les charges de personnel du Centre de contrôle ont été inférieures aux prévisions en raison de départs non remplacés et de remplacements de personnel à coûts moins élevés (- 276 547 F). Ensuite, la masse salariale du service du stationnement a été réduite de - 542 187 F, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, d'une part, et des engagements différés, d'autre part. Enfin, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, les autres services de la Fondation ont également vu leurs charges de personnel se situer en dessous du budget (- 109 962 F).

b) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation 2014 se situent à - 966 557 F, soit en-deçà du budget (- 16%). Pour quasiment l'ensemble des secteurs d'activités de la Fondation, les frais d'exploitation ont été inférieurs aux prévisions, ceci dans une logique de rationalisation des coûts. De la même manière, les frais propres de la Fondation, qui sont refacturés aux différentes activités de la Fondation sur la base d'une clé de répartition, sont en diminution par rapport au budget.

c) Frais d'entretien

Les frais d'entretien sont en hausse par rapport au budget (+ 8%), compte tenu de certains travaux d'entretien et de nettoyage dans les parkings publics et parkings P+R non prévus initialement. En revanche, ils sont restés stables par rapport à 2013 (- 0,1%).

d) Frais d'administration

Les frais d'administration dépassent la cible budgétaire de + 645 857 F (+ 22%), du fait qu'ils intègrent une rétrocession de 617 160 F en faveur de l'Etat. Ce montant, qui figurera au passif du bilan en tant que subventions à restituer à l'échéance du contrat, correspond à 75% du surplus d'indemnités versées en 2014 dans le cadre du contrat de prestations 2014-2016, au regard des charges réelles du service du stationnement. Par rapport à 2013, ces frais sont stables (+ 0,2%).

e) Amortissements

Les amortissements sont en dessous du budget de - 5%, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre 2014. Ils sont également en régression par rapport à 2013 (- 3%) compte tenu de la fin de la période d'amortissement de certains biens.

5.2.2 Charges financières (- 284 355 F par rapport au budget 2014)

Les charges financières sont inférieures de - 15% au budget, en raison de la baisse des intérêts sur les emprunts bancaires (- 29%) et du fait des remboursements d'emprunts effectués fin 2013, qui s'inscrivent dans la politique de désendettement menée par la Fondation depuis 2012.

Les frais liés à la garantie d'Etat sur les emprunts sont également en-deçà du budget (- 11%).

5.3. Bilan

Le bilan de la Fondation au 31 décembre 2014 s'établit à 193 429 431 F, en baisse de 3% par rapport à 2013 (199 605 313 F). Cette évolution est influencée par le remboursement d'emprunts arrivés à échéance en 2014.

Le bilan de la Fondation se caractérise par un niveau élevé de fonds propres (115 315 096 F), soit correspondant à près de 60% du total du passif (53% en 2013). Ces fonds propres tiennent compte de l'effet au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 des comptes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. Cet effet s'élève à 18,4 millions de francs et correspond au provisionnement de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements.

Cette très bonne structure de financement permet d'une part de couvrir le 69% des actifs immobilisés par des fonds propres (62% en 2013) et d'autre part un endettement de long terme particulièrement bas. Hors engagement en faveur du personnel et provisions, l'endettement de la Fondation des parkings s'est réduit à 48 791 710 F au 31 décembre 2014, ce qui correspond à un taux d'endettement de 25% (32% en 2013)².

6. Conclusion

La Fondation est au service de la politique du stationnement du canton de Genève, sous l'égide de la direction générale des transports (DGT). La construction de P+R en périphérie, l'introduction de la tarification journalière et l'extension des zones bleues avec l'introduction du système des macarons connaissent le succès, tant sur le plan des taux d'occupation que sur le plan financier. La mise à disposition du macaron professionnel multizone « Plus » octroyant des facilités de stationnement aux entreprises actives dans les secteurs du centre-ville rencontre leur adhésion, même si cette possibilité est encore insuffisamment connue, malgré les efforts de communication.

² Si l'on retire la part à court terme des emprunts à long terme, la dette de la Fondation à fin 2014 diminue à 21% (25% en 2013) pour s'élever à 40 174 550 F.

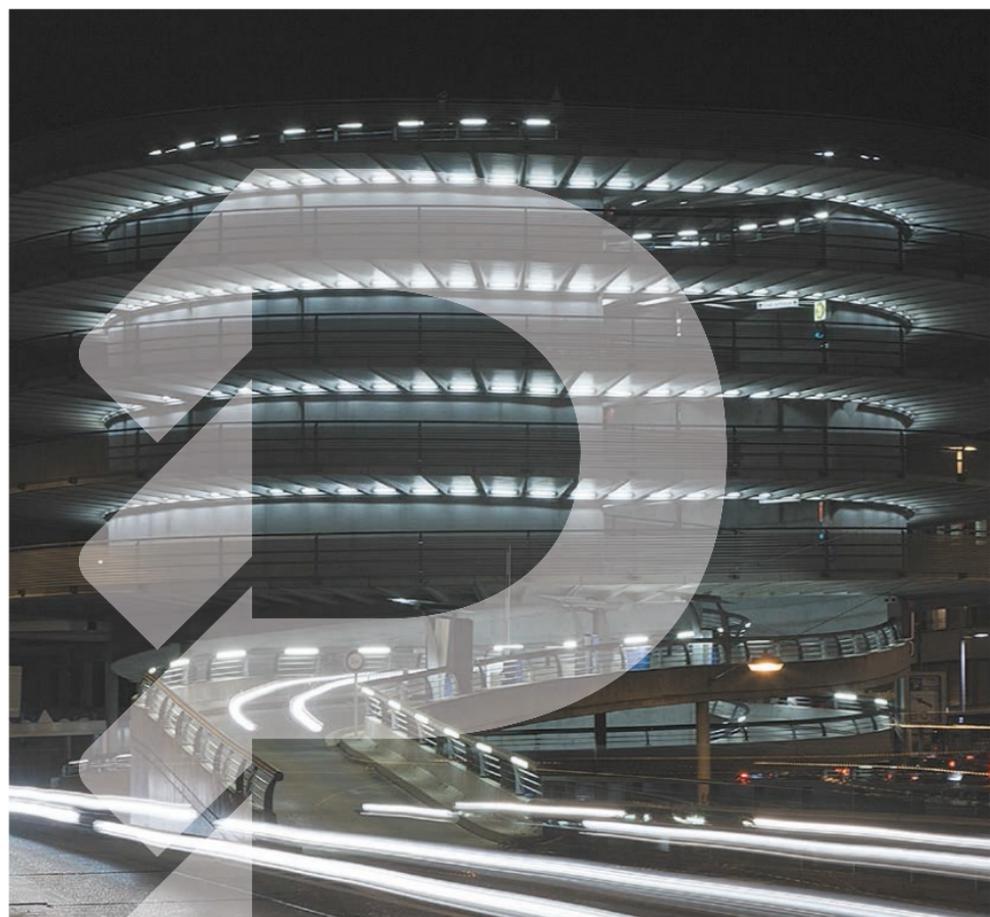
A l'appui d'une organisation adéquate, la Fondation a repris intégralement en 2010 le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève et étend désormais ses activités dans certaines communes à leur demande (Lancy, Carouge, Plan-les-Ouates et Vernier). Cela permet de continuer à clarifier et homogénéiser certaines modalités de fonctionnement avec les acteurs du stationnement.

L'exercice 2014 a permis de dégager un excédent de recettes de 9 470 321 F et de poursuivre la politique de désendettement de la Fondation. Selon les dernières planifications, 4 600 places « P+R » et « habitants » – dont les ouvrages liés au CEVA – sont cependant à construire d'ici à 2020, pour un montant d'investissement brut de 192 000 000 F, ce qui représente un important défi pour la Fondation des parkings.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de gestion annuel 2014 de la Fondation des parkings



RAPPORT DE GESTION 2014

Genève, le 16 mars 2015

 **FONDATION
DES
PARKINGS**



P+R Voie Centrale

Illustrations : Thierry Clauson

Photographies : Marc Guillemain

(sauf p. 14 et p. 53, photos internes)

FONDATION DES PARKINGS

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-YVES GOUMAZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
ORGANES STATUTAIRES	6
ORGANISATION	8
ACTIVITÉS EN CHIFFRES	10
TRAVAUX & PLANIFICATION	17
PROJETS DE NOUVEAUX OUVRAGES	18
RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS	20
EXPLOITATION	23
SERVICE DU STATIONNEMENT	27
AUTRES ACTIVITÉS	30
ACTIONS DE COMMUNICATION	31
ADMINISTRATION & FINANCES	37
CONCLUSION	66
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION DES PARKINGS GENÈVE	68

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-YVES GOUMAZ

DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2014 a été marquée par le renouvellement du Conseil et le passage de témoin au sein de la Présidence. Elle est également caractérisée par la stabilité des activités de la Fondation des Parkings et par la préparation des grands projets à venir, notamment les parkings des gares CEVA et la mise en place de nouveaux modes de paiement en voirie.

La construction des futurs parkings des gares CEVA de Chêne-Bourg et des Eaux-Vives a nécessité une préparation intense. Ces projets, d'une grande complexité, ont impliqué des recherches d'optimisation et de compromis en raison de leurs coûts conséquents. L'équilibre des plans financiers doit faire appel à de nouvelles solutions, telles la mutualisation des places de parc, et de nouveaux schémas de financements public-privé.

Pour répondre au plan directeur du stationnement, de nouvelles places pour les deux-roues motorisés ont été créées dans les parkings en ouvrage et un nouveau produit, le « P+R journalier », a été proposé dans cinq parkings (P+R Bernex, Bout-du-Monde, Gare de Meyrin, Meyrin-Gravière et Tuileries); ce service incluant le parking et les transports public est proposé à une clientèle journalière.

Sur la voie publique en Ville de Genève, la Fondation des Parkings est devenue propriétaire des horodateurs et a vu son contrat de prestations de contrôle du stationnement se prolonger jusqu'en 2016. Cette activité s'est, par ailleurs, étendue dans les communes périphériques et a nécessité le renforcement des ressources et l'adaptation des infrastructures.

Concernant la communication, la Fondation des Parkings a entamé une stratégie visant à mieux faire connaître ses activités et le changement de l'identité visuelle, avec un nouveau logo, s'inscrit dans cette volonté.

Au niveau des finances, 2014 s'est clôturée avec un résultat net de CHF 9'470'000.– supérieur au budget de 48%. Au bénéfice d'un programme d'investissements allégé, la Fondation des Parkings a pu diminuer son endettement. Sa dette globale est de CHF 40'100'000.– pour un taux d'endettement global de 42%.

ORGANES STATUTAIRES

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M.	SJOLLEMA Frederik	Président (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	DE RAEMY Antoine	Président (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
Mme	GISLER Anne-Marie	(jusqu'au 31 mai 2014)
M.	DE SAUSSURE Nicolas	(depuis le 1 ^{er} juin 2014)
Mme	HARDYN Nathalie	
Mme	PERACINO Fabienne	(jusqu'au 31 mai 2014)
M.	LEUBA Dominique	(depuis le 1 ^{er} juin 2014)

Membres désignés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

M.	GAILLARD Christophe	
M.	PAGANI Rémy	Conseiller administratif

Membre désignée par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

Mme	KAST Carole-Anne	Conseillère administrative à la commune d'Onex
-----	-------------------------	------------------------------------------------

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

Mme	MAILLART Rosa Delia	Parti Démocrate Chrétien (jusqu'au 31 mai 2014)
Mme	CASUTT-ETTER Martine	Parti Démocrate Chrétien (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	MIFFON Claude	Parti Libéral Radical
M.	MOIA Pierre	Parti Libéral Radical (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	NIDEGGER Yves	Union Démocratique du Centre
M.	RINALDI Daniel	Les Verts
M.	SAUTY Olivier	Mouvement Citoyen Genevois (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	FLURY Christian	Mouvement Citoyen Genevois (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	WENGER Thomas	Parti Socialiste (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	BERTHET Jean	Parti Socialiste (depuis le 1 ^{er} juin 2014)

Le Conseil de Fondation s'est réuni à sept reprises en 2014.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

M.	SJOLLEMA Frederik	Président (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	DE RAEMY Antoine	Président (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
M.	MOIA Pierre	Secrétaire (jusqu'au 31 mai 2014)
M.	MIFFON Claude	Secrétaire (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	RINALDI Daniel	
Mme	CHATELAIN Elisabeth	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu douze séances en 2014.

La Commission Finances & Informatique

Cette Commission a été présidée par Monsieur Frederik Sjollema. Les membres se sont réunis une fois en 2014. Elle comprend, outre les membres du Bureau précités, Messieurs Miffon et Sauty. Depuis le 1^{er} juin 2014, la nouvelle législature a décidé de ne pas maintenir cette commission. Elle intègre désormais les séances du Bureau.

L'organe de révision

Dans sa séance du 17 mars 2014, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat de contrôleurs aux comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2014.

La Direction de la Fondation des Parkings

M.	GOUMAZ Jean-Yves	Directeur Général
Mme	ARNAUD Hanane	Directrice Financière & Administrative
M.	DRÈME Laurent	Directeur Travaux & Planification
M.	MASCALI Gaëtan	Directeur du Service du Stationnement
M.	ZUBER Damien	Directeur d'Exploitation

ORGANISATION

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings au 31 décembre 2014 était de 167 personnes + 3 apprenants (2013 : 162 personnes), soit :

Direction générale	5 personnes	(5 en 2013)
Administration & Finances	20 personnes	(18 en 2013)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2013)
Exploitation	37 personnes	(36 en 2013)
Service du Stationnement	96 personnes	(94 en 2013)
Services	Informatique	3 personnes (3 en 2013)
	Projets	1 personne (1 en 2013)
	Juridique	1 personne (1 en 2013)
	Communication	1 personne (1 en 2013)



P+R Etoile



ACTIVITÉS EN CHIFFRES

LES PARCS RELAIS EN EXPLOITATION : 20

Parkings	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	263
P+R Bernex	266	225
P+R Bout-du-Monde	74	41
P+R CERN	100	84
P+R Etoile	561	531
P+R Frontenex	27	24
P+R Gare de Meyrin	62	6
P+R Genève-Plage	904	941*
P+R IKEA	100	14
P+R Les Mouilles	102	30
P+R Meyrin-Gravière	49	31
P+R Moillesulaz	387	478*
P+R P26	200	101
P+R P47	50	3
P+R Pré-Bois	209	48
P+R Sécheron	440	19
P+R Sous-Moulin	895	992*
P+R Tuileries	52	24
P+R de l'Uche-Veyrier	50	46
P+R Voie Centrale	197	167
	5'025	4'068

* Le 25% des abonnés fréquente les parkings de manière sporadique, ce qui justifie que le nombre d'abonnements est supérieur au nombre de places.

NOMBRE D'ABONNEMENTS P+B (MOYENNE SUR L'ANNÉE)

Parkings	Places	Abonnements	Taux de remplissage
Bernex	72	3	4.16 %
Etoile	76	35	46 %
Genève-Plage	101	87	86.13 %
Pré-Bois	30	2	6.66 %
Sécheron	58	2	3.44 %
Sous-Moulin	64	42	65.62 %
Voie Centrale	36	35	97.22 %
Total	437	206	47.13 %



P+R Benex

LES PARKINGS POUR HABITANTS ET PARKINGS PUBLICS : 28

Parkings	Places voitures	Places motos	Places vélos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	302	12	0
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567	13	0
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405	7	0
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186	20	0
Parking des Alpes*	294	32	0
Parking des Coudriers (horodateur)	113	0	0
Parking de Saint-Antoine*	465	47	0
Parking P48	1'850	0	0
Parking David-Dufour*	420	45	0
Parking Hepia*	187	0	0
Parking de l'Hôtel des Finances*	336	100	0
Parking de Lombard – Hôpital*	734	125	0
Parking Quai Ernest-Ansermet*	583	60	0
Parking Uni-Dufour	183	32	0
Parking Uni-Mail*	171	36	0
Parking de la Plaine de Plainpalais*	784	0	0
Parking de la Place de Cornavin*	840	129	0
Parking de Sardaigne	323	0	0
Parking de l'Octroi	297	0	0
Parking du Centre communal	248	0	0
Parking de Fontenette	116	69	0
Parking des Nations (télésurveillance)	1'182	0	0
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	0	0
Parking Gitana (télésurveillance)	71	5	0
Parking Champel Park	92	0	0
Parking de la MIE (Maison Internationale de l'Environnement) - Télégestion	29	0	0
Parking Montagne Centre (télésurveillance)	63	0	0
Vélostation Montbrillant			336
Total	11'041	732	336

* Parking disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.

LES PARKINGS PRIVÉS

Au nombre de 69, les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés aux employés des établissements et services publics.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hypercentre	5	99
Centre-Ville	13	772
Ville	25	1'092
Ville-Périphérie	12	655
Périphérie	14	608
Total	69	3'226





LA GESTION DES MACARONS

Macarons « habitants »

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings « habitants ». Par rapport à 2013, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0.17 % et les macarons « entreprises » de 7.29 %, soit une hausse de 0.88 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2014

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives	D	2'114	258	2'372
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'500	184	1'684
Vieille-Ville	B-BB **	586	197	783
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'810	552	2'362
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2'217	144	2'361
Jonction-Bastions	I-IC	1'738	103	1'841
Florissant	F	1'487	90	1'577
Cluse/Bastions	H-C	2'393	151	2'544
Champel	G	2'016	202	2'218
St-Jean/St-Gervais	J-JA	2'095	97	2'192
Sécheron	N	191	25	216
Nations	M	781	45	826
Acacias	O	623	57	680
Cité Vieusseux	Q	1'662	120	1'782
Petit-Saconnex	P	1'104	144	1'248
Total		22'317	2'369	24'686

** B = rues résidents ; BB = rues piétonnes



Macarons dans les communes

Pour remédier aux « voitures ventouses » et à l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Chêne-Bourg, Plan-les-Ouates, Carouge, Onex, Chêne-Bougeries, Thônex et Meyrin ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

Communes - nombre de macarons au 31 décembre 2014

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'486	107	2'593
Vernier (étape 1)	01.10.2012	900	22	922
Vernier (étape 2)	01.05.2013	269	6	275
Chêne-Bourg	01.10.2012	456	38	494
Plan-les-Ouates	01.10.2012	405	47	452
Carouge	01.01.2013	2'474	370	2'844
Onex	01.03.2013	1'481	33	1'514
Chêne-Bougeries	01.10.2013	452	24	476
Thônex	01.05.2014	229	3	232
Meyrin	02.06.2014	894	38	932

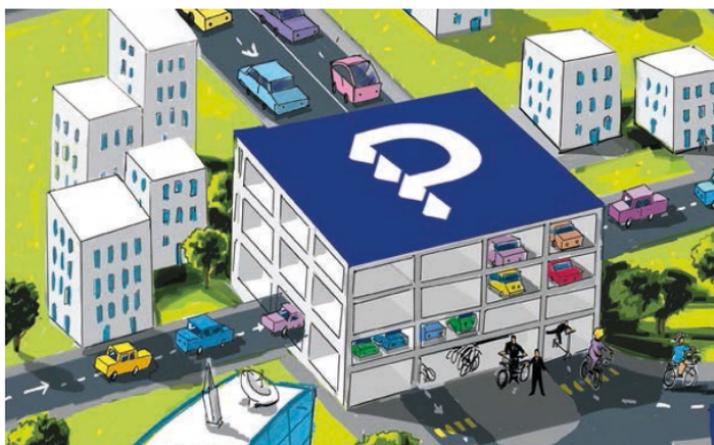
Macarons multizones

En 2014, 17'143 macarons multizones « Tout Public » ont été délivrés aux visiteurs contre 14'068 en 2013, soit une augmentation d'environ 21.85 %.

En 2014, 82'823 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 59'559 en 2013, soit une augmentation de 39.06 %.



TRAVAUX & PLANIFICATION



PROJETS DE NOUVEAUX OUVRAGES

Parcs relais en projet ou à l'étude

P+R Versoix

Fin 2014, la commune a terminé la construction et a mis en service un parking de 195 places dont 78 places sont destinées à des abonnés P+R. La part du financement et de l'acte de servitude au profit de la Fondation des Parkings seront finalisés début 2015.

P+R CERN

Au printemps 2014, le CERN a terminé la construction du nouveau parking «Globe» situé sur la route de Meyrin, en face de l'ancien parking «des drapeaux». La Fondation des Parkings a obtenu 50 places P+R supplémentaires dans ce nouveau parking, ce qui porte à 100 la nouvelle offre de places P+R sur ce lieu idéalement situé, au terminus du tram 18.

Le parking est en service depuis avril 2014 avec un taux d'occupation à 100 %.

P+R de Bachet-de-Pesay et Tréfle-Blanc

Dans le cadre des travaux du CEVA, les études se poursuivent pour définir le périmètre d'un premier parking P+R, situé à proximité de la gare, d'environ 300 places P+R pour une mise à disposition en 2020. Un second ouvrage d'environ 1'000 places est également à l'étude sur le site de Tréfle-Blanc.

Projets de nouveaux parkings pour habitants et mixtes

Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction « Carré Vert »

Des poches de pollution ont été découvertes à l'endroit de la rampe du parking. La recherche de financement des coûts associés a retardé, à nouveau, le démarrage des travaux. La Fondation des Parkings, la Ville de Genève et l'Etat se sont donc engagés pour effectuer les travaux de dépollution. Le début des travaux a été reporté à mars 2015 et une dizaine de soumissions ont été publiées pour permettre l'adjudication des travaux aux entreprises qui débiteront les travaux de terrassement et travaux spéciaux, de dépollution, de gros œuvres et tous les lots techniques du second œuvre.

Parkings de la future gare CEVA des Eaux-Vives

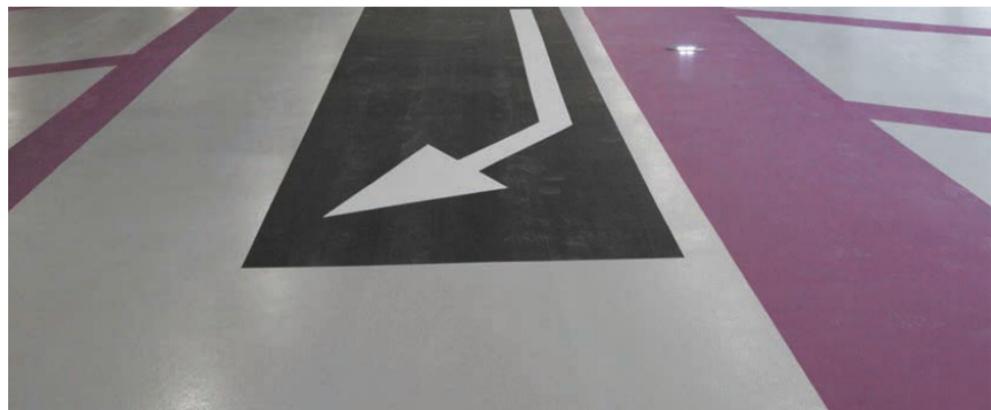
L'Etat a confié à la Fondation des Parkings la construction des parkings liés aux futures gares CEVA. Les deux parkings à construire sur le site de la gare des Eaux-Vives font partie du Plan Localisé de Quartier (PLQ) n°29'786 qui mentionne un total de 710 places voitures divisées entre le parking Sud de 485 places (sous maîtrise d'ouvrage des CFF) et le parking Nord de 225 places.

Pour le parking Sud, le pool de mandataires travaille au projet nécessaire à la dépose de l'autorisation de construire, prévue fin août 2015.

En mai 2014, la Ville de Genève a proclamé le lauréat du concours pour le projet d'architecture et urbanisme des lots A-B/C-F: le projet MI-FA-MI-MI-SOL-MI aura la chance de voir réaliser sa proposition.

Parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg

Le PLQ prévoit également la construction d'un parking autour de la future gare CEVA de Chêne-Bourg: logements, bâtiments d'activités, centre commercial, aménagements de surface, suppression de places en voirie, etc. Un parking d'environ 505 places est à l'étude pour répondre à tous ces besoins et à ceux liés au CEVA.



La Fondation des Parkings a lancé un appel d'offres et le pool lauréat AB ingénieurs SA + Architectes SA a été retenu pour la réalisation du projet définitif ainsi que pour le suivi de la construction du parking.

Trois bâtiments doivent être construits sur le parking et un centre commercial communiquera avec le parking côté Ouest au 2^e sous-sol.

La Fondation des Parkings, les CFF, Migros, l'Etat ainsi que les promoteurs des bâtiments prévus sur le parking travaillent ensemble pour coordonner la rédaction d'un projet global (définition des structures, détails des sous-sols, conventions, contrats d'achat des places).



Chaudier Caré Vert
Ecoquartier Junction

RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS

Parkings de la Fondation

La Fondation des Parkings observe avec attention depuis plusieurs années l'évolution technologique de l'éclairage à leds dans le but de conjuguer le confort des usagers avec l'économie d'énergie. Suite à plusieurs essais effectués en interne, il a été décidé, notamment en équipant le 4^e étage du parking de l'Etoile, de remplacer à l'avenir les bons vieux tubes fluorescents par des lampes à leds.

Parking des Alpes : rénovation chaufferie

La chaudière du parking des Alpes a été installée en 1984. Elle a été dimensionnée pour assurer la production du chauffage des différents locaux et la production d'eau chaude, y compris l'eau de lavage. Depuis cette époque, des installations de récupération d'énergie et des rationalisations du chauffage des zones ouvertes ont été réalisées et le lavage des véhicules se fait à l'eau froide. Le dimensionnement de la chaudière n'était donc plus adéquat.

Un audit énergétique a été réalisé. Il a été décidé d'installer une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude et de faire fonctionner la chaudière seulement pendant les périodes de chauffage. Dans le même objectif d'économie d'énergie, les réseaux de distribution ont été rénovés ou complétés par de l'isolation thermique. Le montant total des travaux s'est élevé à environ CHF 25'000.—.

Parking du Prieuré

Situé rue Butini sous l'usine principale de production d'eau potable des Services Industriels de Genève, ce parking, réservé aux habitants, a été équipé d'un système d'accès à cartes magnétiques en remplacement des clés protégées. Ce moyen moderne d'accès évite les problèmes liés à la perte de clés et offre davantage de souplesse grâce à la gestion à distance depuis le centre de contrôle de la Fondation situé dans le parking de Saint-Antoine.

P+R Sous Moulin : toiture photovoltaïque

En janvier 2014, les SIG, en collaboration avec la Fondation des Parkings, ont terminé la construction de la toiture photovoltaïque, située au dernier étage du parking. L'inauguration a eu lieu le 15 mai 2014. Lors de la cérémonie de remise du 24^e Prix Solaire Suisse, le 3 octobre dernier, le prix solaire dans la catégorie « installations énergétiques » a été décerné au carport solaire de Sous-Moulin. Il s'agit du plus grand carport solaire de Suisse.

Parking du Vieux-Moulin : éclairage général

Dans le cadre du renouvellement périodique des luminaires, le choix s'est porté sur des luminaires LED dont l'intensité lumineuse est pilotée par des détecteurs de présence. Les estimations d'économie d'énergie sont de l'ordre de 40 % tout en conservant la pleine puissance des luminaires en cas de présence. Le montant des investissements s'est élevé à environ CHF 60'000.-.

Réseau de communication en fibres optiques

Depuis 1994, la Fondation des Parkings a développé un système de télésurveillance et de télégestion de ses parkings, relié au centre de contrôle situé au parking de Saint-Antoine par un réseau de fibres optiques. Les services de l'Etat de Genève (DGS) ont réalisé un projet de « boucle cantonale avec traversée lacustre » en posant un câble de grande capacité de Genève à Vésenaz, traversant ensuite le lac jusqu'à Versoix, et revenant sous l'autoroute jusqu'au Bachet-de-Pesay. Pour ses besoins à moyen et long termes, la Fondation des Parkings a fait l'acquisition, au prorata des coûts, d'une capacité de 24 brins F.O. des deux côtés du lac et de 12 brins F.O. sur la partie lacustre.

Parking Place de Cornavin

Fin des travaux liés à la rénovation de la gare CFF-Railcity

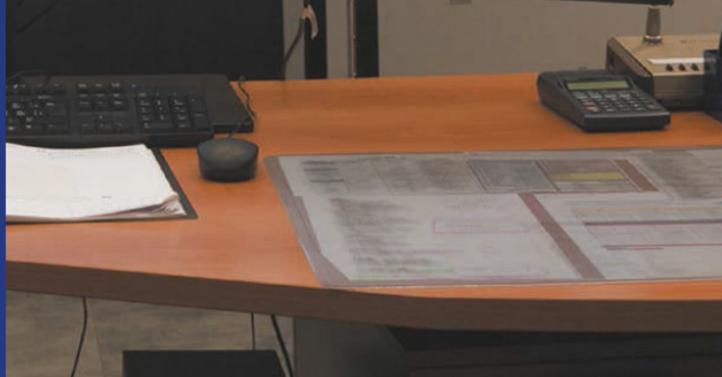
Un nouveau commerce a vu le jour dans le volume de l'ancienne trémie d'escaliers de la gare. Les soubassements en béton des anciens escalators, situés au 2^e sous-sol du parking, ont également été découpés suite aux modifications des trémies d'escaliers, laissant la place à cinq cases supplémentaires pour les voitures.

Adaptations et améliorations énergétiques

Le processus d'amélioration énergétique, lancé en 2008, s'est poursuivi par des interventions sur le réseau de distribution d'énergie et la pose d'isolation thermique dans quelques commerces supplémentaires (n° 51 Camicissima, n° 29 Tradizione Italiana, n° 30 America on Sale, n° 9 Yves Rocher, n° 40-41 Just4You).

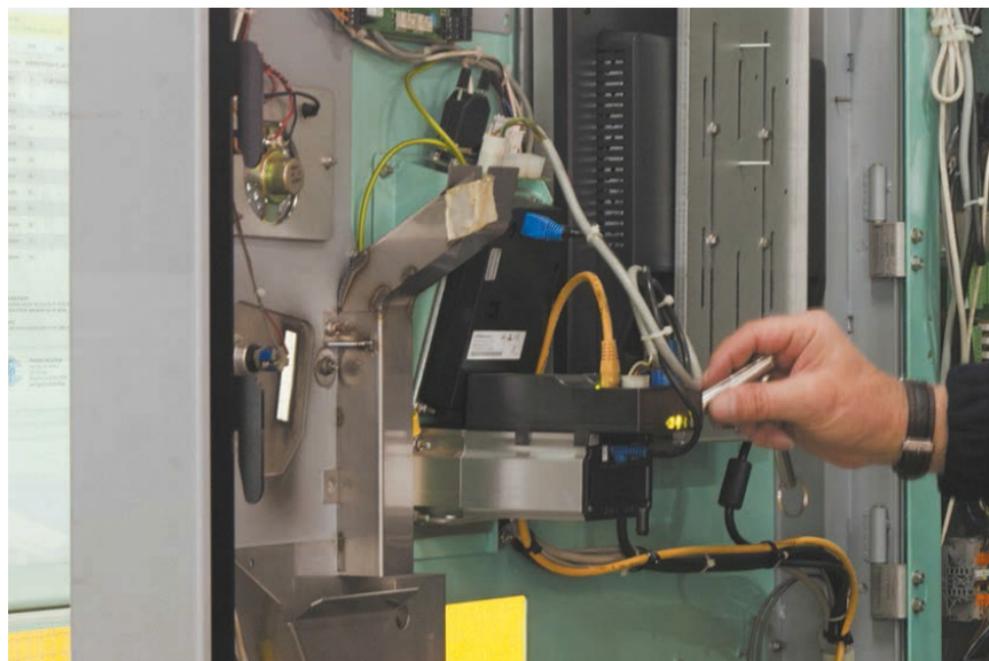
Parking Plaine de Plainpalais

Les panneaux d'affichage intérieurs et les deux portiques extérieurs indiquant le nombre de places libres, peu fiables et en fin de vie, ont été remplacés par des modèles plus élaborés.



EXPLOITATION





EXPLOITATION

Nouveaux mandats

- Télégestion du parking Montagne Centre à Chêne-Bougeries.
- Télégestion du parking de la Maison Internationale de l'Environnement à Châtelaine.
- Conseil pour la construction des parkings des Vergers, Arbères et Sports à Meyrin.

Fermeture de parking

Le parc relais (P+R) Planche a été fermé pour laisser la place au chantier de construction du quartier des Vergers, Arbères et Sports.

Sécurité

Mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès piétons dans les parkings Cornavin et Prieuré.

Deux-roues motorisés

Création d'une centaine de cases pour les usagers des deux-roues motorisés dans les parkings Uni-Mail, Uni-Dufour et Alpes.

P+R journalier

Mise en service du P+R journalier dans les P+R Meyrin-Gravière, Tuileries, Bout-du-Monde et Gare de Meyrin.



Horodateurs dans les communes

Extension du mandat pour la collecte et l'entretien des horodateurs au Petit-Lancy.

Formation et démarche qualité

Dans le but d'améliorer constamment le niveau des prestations, une nouvelle formation a été mise en place pour les opérateurs du centre de contrôle. Une campagne de contrôle de qualité des communications par interphones a été menée avec la contribution de clients mystère.

Tarif hôtels

Mise en place d'un tarif réduit aux parkings de Saint-Antoine et des Alpes, destiné aux clients des hôtels.

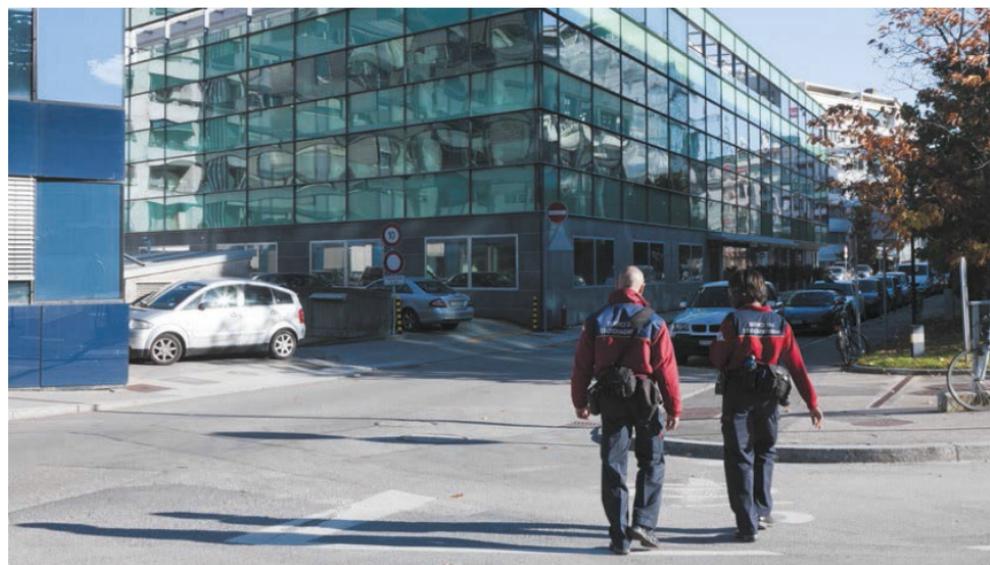
Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Augmentation de l'offre de bornes de recharge pour les véhicules électriques.



SERVICE DU STATIONNEMENT





SERVICE DU STATIONNEMENT

Préambule

Depuis 2010, la prestation de contrôle a été prorogée avec la mise en application, en 2014, d'un troisième contrat de prestations avec l'Etat. Les modes de contrôles ont été adaptés à la réalité du terrain pour répondre aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement, approuvé par le Conseil d'Etat.

De mars à juin, le Service du Stationnement a été audité par le service interne de l'Etat de Genève. Son fonctionnement, sa structure, les procédures en place et sa gestion financière ont été évalués et les résultats de l'audit ont été très satisfaisants.

En juin, la prestation de contrôle s'est étendue au secteur 288 sur la commune de Lancy et, en novembre, au secteur 43B sur la commune de Vernier. Avant de verbaliser, conformément à l'Ordonnance sur les amendes d'ordre, des campagnes de communication et d'information ont eu lieu.

Effectif

En collaboration avec le service Employeurs de l'Office Cantonal de l'Emploi, 4 personnes ont été engagées pour succéder à des départs et répondre aux extensions de la prestation dans les communes. Le département du Service du Stationnement compte ainsi 100 collaborateurs (93 personnes de terrain, 6 postes administratifs, 1 direction).

Activités

Les appareils de saisie, acquis en 2011, ont permis non seulement d'affiner la méthode de contrôle sur le terrain, mais de diminuer les vices de formes, respectivement les convocations au Tribunal de Police. Cette nouvelle technologie octroie également, depuis peu, la possibilité de fournir des informations aux services des contraventions et à la Police Cantonale de Genève pour ainsi alléger les procédures administratives.

Depuis plusieurs années, le contrôle du stationnement a fortement contribué à l'amélioration de l'occupation des places de parcs en surface, à la réduction du stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et a favorisé le taux de rotation des véhicules. Néanmoins, un contrôle plus adapté devra être opéré sur les emplacements à horodateurs; la réglementation sur les taxes de parcage n'étant pas suffisamment respectée par les usagers.

Dans le cadre de la réglementation sur les stationnements gênants, le service a poursuivi ses actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des entreprises.

La collaboration avec la Direction Générale des Transports, le Service des Contraventions, les services des Polices municipales et du canton, se maintient de manière optimale pour les activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

AUTRES ACTIVITÉS

Autopartage

A la fin de l'année, on enregistre 64 places réservées aux véhicules d'autopartage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

Parkings	Places	Parkings	Places
Saint-Antoine	12	David-Dufour	6
Finances	4	Etoile	2
Plainpalais	11	HEPIA	1
Cornavin	15 *	P+R Les Mouilles	4
Lombard	4	P+R Moillesulaz	1
Uni-Mail	4		

* + 2 places mobility pour véhicules électriques



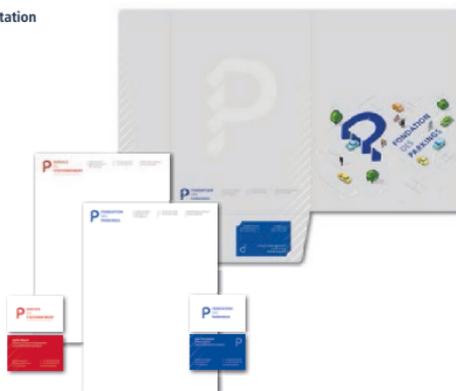
P+R Moillesulaz

ACTIONS DE COMMUNICATION

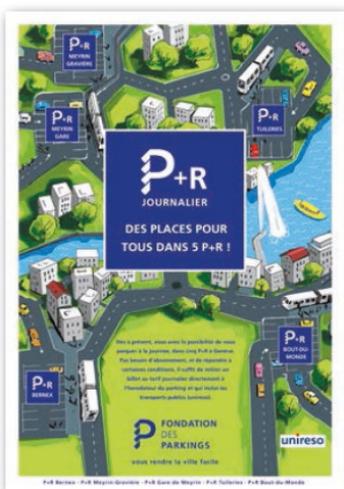


IDENTITÉ VISUELLE ET COMMUNICATION

Nouveaux logos – Papeterie, fourre de présentation



P+R Journalier



Genève, Ville et Champs



Dépliant P+R



Campagne P+R



Annonces presse



Campagne d'affichage teaser

LE STATIONNEMENT FACILE !

Construire plus de places de stationnement
pour vous faciliter l'accès en ville.



**FONDATION
DES
PARKINGS** Nous développons pour vous !

LE STATIONNEMENT DU FUTUR !

Investir dans de nouvelles technologies
pour simplifier vos déplacements.



**FONDATION
DES
PARKINGS** Nous développons pour vous !

Affiche de Noël et carte de vœux

JOYEUSES FÊTES !

La Fondation des Parkings
vous souhaite de très belles fêtes et
une merveilleuse nouvelle année.



**FONDATION
DES
PARKINGS**

JOYEUSES FÊTES !

2015



**FONDATION
DES
PARKINGS**

LE STATIONNEMENT FACILE !

Construire plus de places de stationnement
pour vous faciliter l'accès en ville.

LE STATIONNEMENT DU FUTUR !

Investir dans de nouvelles technologies
pour simplifier vos déplacements.



**FONDATION
DES
PARKINGS**

Banderole



Carte de parking



Refonte du site Internet



COMMUNICATION INTERNE

En 2014, nous avons réalisé une formation interne auprès des surveillants-opérateurs du centre de contrôle afin de leur faciliter leur travail et d'améliorer la communication avec les usagers. Un dépliant regroupant des situations clé leur sert d'outil pratique. Ainsi, des mesures internes pour améliorer l'image de la Fondation des Parkings se poursuivront auprès d'autres services.





ADMINISTRATION & FINANCES



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
selon les normes IPSAS intégrales, au 31 décembre 2014

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	BUDGET 2014	2014	2013
PRODUITS				
Produits des abonnements		11'593'638	11'253'423	10'931'614
Produits du parking horaire		3'214'200	3'436'647	3'318'326
Produits des macarons		7'498'488	8'252'195	7'412'050
Subventions non monétaires	6	670'738	623'311	646'257
Produits différés de subventions d'investissement		94'556	94'556	94'556
Redevances de gestion des parkings	4.14	1'270'687	1'343'938	1'280'385
Redevance pour gestion de parkings tiers		492'107	714'177	484'206
Redevance gestion parkings d'Etat		778'579	629'761	796'179
Redevances de surveillance de parkings autres que Fondation		3'776'838	3'637'284	3'711'415
Indemnité pour le contrôle du stationnement		9'971'365	9'971'365	9'971'365
Autres produits d'exploitation		4'438'237	4'577'384	5'998'565
Produits des locations dépôts / surfaces	4.13	718'300	698'751	729'156
Redevances tiers / Publicité		1'938'838	1'926'663	3'226'801
Recettes du Tri-monnaie	4.14	797'000	840'411	826'499
Recettes de la voie publique	4.14	688'970	700'713	750'965
Vente Energie « Solaire »		107'000	93'270	97'471
Honoraires et produits divers		165'829	279'657	322'087
Divers		22'300	37'918	45'585
TOTAL DES PRODUITS		42'528'747	43'190'102	43'364'531
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de personnel	4.12	19'149'096	17'742'909	16'479'068
Frais de personnel		18'942'496	17'592'373	16'347'433
Frais de Conseil		206'600	150'537	131'635
Frais d'exploitation		6'168'915	5'202'358	5'351'821
Frais d'exploitation		5'888'915	5'181'649	5'116'888
Etudes		275'000	4'687	220'134
Info-Parking		5'000	499	4'636
Publicité P+R		0	15'524	10'162
Frais d'entretien		782'356	848'158	849'330
Frais d'administration		2'963'652	3'609'509	3'602'569
Frais généraux		1'977'894	2'804'621	2'841'069
Administration générale		878'758	714'415	661'449
Locaux administratifs		107'000	90'473	100'050
Amortissements		6'790'645	6'432'160	6'628'687
Amortissements immobilisations propres		416'091	381'004	361'128
Amortissements immobilisations d'exploitation		6'374'554	6'051'156	6'267'560
Total des charges d'exploitation		35'854'664	33'835'095	32'911'475
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6'674'083	9'355'007	10'453'056
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	1'079'666	1'177'376	1'189'888
Produits financiers	4.16 & 8	555'709	557'033	556'563
Charges financières	9	-1'903'450	-1'619'095	-2'199'115
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6'406'008	9'470'321	10'000'392

BILAN

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants de CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	23'029'238	24'992'799
Placements à court terme	4.3 & 12	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	346'256	388'207
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	522'957	526'540
Actifs transitoires	4.3	1'998'478	1'751'291
Total de l'actif courant		25'896'928	27'658'837
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	129'619'297	133'720'283
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	221'704	228'734
Subventions d'investissement obtenues	4.15 & 16	-2'676'301	-2'770'856
Prêt à long terme	4.16	24'720'005	25'109'296
Participations et mises en équivalence	4.2 & 17	15'647'797	15'659'020
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	0	0
Total de l'actif non courant		167'532'502	171'946'476
TOTAL DE L'ACTIF		193'429'431	199'605'313

PASSIF ET FONDS PROPRES

Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	20	3'613'706	3'820'115
Revenus reçus d'avance	21	7'015'651	6'227'566
Part à court terme des emprunts à long terme	22	8'000'000	14'000'000
Garanties et consignes		480'514	464'034
Passifs transitoires		567'464	2'804'941
Total du passif courant		19'677'335	27'316'656
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.10 & 22	32'100'000	41'400'000
Dettes à long terme	4.10 & 22	8'074'550	8'083'112
Provisions	4.11 & 23	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	4.12 & 24	17'545'289	16'860'770
Autres passifs à long terme	4.9 & 19	617'160	0
Total du passif non courant		58'436'999	66'443'882
TOTAL DU PASSIF		78'114'334	93'760'538
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité			
Capital		100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		122'106'827	112'106'435
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		-18'362'052	-18'362'052
Résultat de l'exercice		9'470'321	10'000'392
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		115'315'096	105'844'775
TOTAL DES FONDS PROPRES		115'315'096	105'844'775

TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES 193'429'431 199'605'313

VARIATION DES FONDS PROPRES

pour les exercices clôturant au 31 décembre

TABLEAU 2014 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
Soldes au 1^{er} janvier 2014	100	2'000	93'744	10'000	105'844
Attribution aux fonds statutaires			10'000	-10'000	0
Résultat net de l'exercice 2014				9'741	9'741
Soldes au 31 décembre 2014	100	2'000	103'744	9'471	115'315

TABLEAU 2013 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
Soldes au 1^{er} janvier 2013	100	2'000	64'917	28'827	95'844
Attribution aux fonds statutaires			28'827	-28'827	0
Résultat net de l'exercice 2013				10'000	10'000
Soldes au 31 décembre 2013	100	2'000	93'744	10'000	105'844

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en milliers de CHF	2014	2013
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat d'exploitation	9'470	10'000
Amortissements comptables	6'432	6'629
Charges et produits non monétaires	-83	-96
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-202	989
Diminution / Augmentation du passif courant	-1'639	4'054
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	13'978	21'576
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Parkings publics		
P 26		
Parking Saint-Antoine	-49	-68
Parking des Alpes	-170	-241
Parkings Habitants		
Prieuré	-102	-160
Grandes-Communes	-59	0
Vieux-Moulin	-57	-16
Tilleuls	-28	0
Parkings P+R		
P+R Moillesulaz	-111	-161
P+R Etoile	-337	-186
P+R Sous-Moulin	-298	-252
P+R Sécheron	0	-476
P+R Genève-Plage	-36	-63
P+R Bernex	-16	0
P+R Autres	-44	0
Bureaux de la Fondation (Etoile)		
Bureaux de la Fondation - Matériel informatique	-76	-146
Bypass - Bar Expresso	0	0
P+R études et chantiers		
P+R Bachtet	0	-6
Parkings habitants (Jonction)	241	-122
Autres P+R	-364	188
Autres immobilisations		
Info-parkings	-18	0
Centre de contrôle	-204	-244
Tri-monnaies et Voie-publique	-260	-108
Service du Stationnement	-152	-104
Informatique de gestion et matériel informatique	-167	-209
Garanties divers chantiers	-17	44
Placements à CT et autres actifs à LT		
Variation des prêts à long terme	389	389
Variation des autres actifs à long terme	0	0
Variation des autres passifs à long terme	1'302	-3'751
Cash-Flow lié aux activités d'investissements	-633	-5'690
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts à LT P+R Genève-Plage	-2'000	-3'000
Variation des emprunts autres banques	-13'300	-4'800
Variation des autres dettes à long terme	-9	40
Cash-Flow lié aux activités de financement	-15'309	-7'760
VARIATION DES LIQUIDITES	-1'964	-8'126
CONTRÔLE		
Liquidités au 1er janvier	24'993	16'866
Liquidités fin d'exercice	23'029	24'993
VARIATION DES LIQUIDITES	-1'964	8'126

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clôturant au 31 décembre

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriétés de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings au 31 décembre 2014 était de 167 personnes + 3 apprenants (2013: 162 personnes + 3 apprenants), soit :

Secteurs	2014	2013
Direction générale	5	5
Service financier et administratif	20*	18*
Service travaux et planification	3	3
Service informatique	3	3
Service exploitation	37	36
Service du Stationnement	96	94
Projets	1	1
Communication	1	1
Juriste	1	1
	167	162

(* A ce chiffre, il faut rajouter 3 apprenants en 2014 et 2013.

1.3 Situation fiscale

La Fondation des Parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de la Fondation des Parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été approuvés le 17 mars 2014 par le Conseil de Fondation. Les états financiers de la Fondation des Parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

3. Première adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2013 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines, impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers, sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité).

Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur

recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow), puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

En 2014, comme en 2013, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique libellé en monnaies étrangères, sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participations dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat

reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court-terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur

et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif

qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

Durée d'utilité

Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50-100 ans
Second œuvre	5-20 ans
Matériel technique	5-20 ans
Aménagements	5-20 ans
Equipements informatiques	3-5 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable

de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie « prêts et créances ». Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Depuis fin 2011, la Fondation n'a plus de créance chirographaire.

4.9 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement, à restituer à

l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

4.10 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.12 Avantages au personnel

Pensions et prestations de retraite

Le fonds de prévoyance de la CPEG est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique,

le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100 % car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CPEG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

Le Conseil de Fondation a décidé, lors de la séance du 18 mars 2013, d'appliquer la norme IPSAS 25, en comptabilisant une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements et la valeur de marché de ces derniers, pour le personnel de la Fondation hors contrat de prestations. En effet, en cas de besoin de sortie de fonds pour couvrir les engagements de prévoyance du personnel du Service du Stationnement, celui-ci est à la charge de l'Etat, comme ce fut le cas concrètement en 2012.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée pour la détermination de la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année est la méthode du Coût Unitaire projeté (Projected Unit Credit), prévue par IPSAS 25.

Méthode adoptée pour la saisie des gains et pertes

La Fondation a décidé d'amortir les pertes non reconnues selon la méthode du corridor.

Le calcul du montant des gains ou pertes actuariels à amortir pour un exercice donné, conformément au paragraphe 105 d'IPSAS 25, s'établit comme suit :

*lorsque le cumul des gains et pertes actuariels non encore saisis au début d'un exercice dépasse le montant le plus élevé (appelé le corridor) entre :

- 10 % de la valeur actuelle des engagements au début de l'exercice ; et
- 10 % de la valeur du marché de la fortune

*les gains ou pertes saisis dans la charge de prévoyance de l'exercice suivant correspondent à la partie qui dépasse le corridor, divisée par la durée de service moyenne résiduelle des assurés en activité.

Au 31.12.2013, le montant des pertes actuarielles non encore saisies (CHF 893'732) ne dépassait pas le corridor (CHF 2'860'075). Il n'y a donc pas d'amortissement des pertes non encore saisies en 2014.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties données par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.13 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 Reconnaissance des revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parking horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que, les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construite ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.16 Prêt à long terme

Lors de la vente du parking P26, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'AIG de CHF 25'693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité annuelle. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291, le solde correspondant aux intérêts.

4.17 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié en janvier 2015, les normes IPSAS 33 à 38, qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS régulation de Base	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 34	Etats financiers individuels	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 35	Etats financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 36	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 37	Partenariats	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 38	Divulgaration des participations dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2017

5. Informations sectorielles

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires, sur la base de calculs extracomptables.

Montants en CHF	Taux	Prix au m ²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
ÉTAT DE GENÈVE					
Rémunération du capital de dotation : CHF 3'000					
Les Mouilles	5%	construction :	4'000'000		200'000
Coudriers	5%	542	3'650		98'915
Genève-Plage	5%	130,45	7'808	50'928	
Sécheron	5%	180	2'720	24'480	
Bernex	5%	25	6'000		7'500
Etoile	5%	20	4'161	4'152	
Gare de Meyrin	5%	180	1'800	16'200	
Voie-Centrale	5%	20	4'700		4'692
Tuilleries				2'504	
THÔNEX, CHÊNE-BOURG ET CHÊNE-BOUGERIES					
Sous-Moulin	5%	50	4'609	11'523	
VILLE DE GENÈVE					
Saint-Antoine	5%	50	3'829	9'573	
Tilleuls	5%	600	3'466	103'980	
Frontenex	5%	50	725		1'813
ONEX					
Vieux-Moulin	5%	50	4'901	12'252	
VERNIER					
IKEA	5%	50	1'000		2'500
Balexert	5%	50	7'500		18'750
VEYRIER					
Veyrier	5%	50	1'250		3'125
MEYRIN					
Planches	5%	542	3'500		47'425

7. Frais de personnel

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme à l'AIG et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Revenus sur placements à terme		
Intérêts créanciers	1	1
Ecart de change	0	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	556	556
TOTAL PRODUITS	557	557

9. Charges financières

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts sur emprunts	1'349	1'908
Charges financières liées à la dette à long terme de Prieuré	130	163
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	0	0
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	31	35
Frais bancaires et charges financières diverses	109	93
TOTAL CHARGES	1'619	2'199

10. Comparaison budgétaire

La baisse des recettes des abonnements en 2014, en comparaison avec le budget, découle principalement de la différence constatée au parking des Alpes, Etoile, Genève-Plage et Sécheron.

La hausse des recettes horaires provient de la bonne fréquentation des parkings P+R.

La hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement est plus basse que celle qui avait été prévue initialement dans le contrat de prestations. Elle est cependant identique à celle de 2012.

La hausse des autres produits d'exploitation provient de la progression des recettes du Tri-monnaie et de la Voie publique.

Les salaires versés au personnel sont conformes à la politique salariale :

- propre à la Fondation pour 95 % du personnel ;
- de l'Etat de Genève, pour le reste de l'effectif.

La baisse des frais de personnel découle de la baisse de la masse salariale du Service du Stationnement, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, d'une part, et des engagements différés, d'autre part.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, dans une logique de rationalisation des coûts.

Les frais d'entretien sont supérieurs au budget compte tenu de certains travaux d'entretien et de nettoyage non prévus initialement.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la mise en réserve d'un montant de CHF 617'160, au profit de l'Etat. Il représente 75 % du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du Stationnement.

Les amortissements sont légèrement inférieurs au budget, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre 2014.

En définitif, l'écart entre le réalisé 2014 et le budget 2014 s'explique par :

- la hausse des revenus ;
- la baisse de la masse salariale du Service du stationnement ;
- la baisse des frais d'exploitation ;
- la mise en réserve de 75 % du résultat du Service du stationnement, au profit de l'Etat.

11. Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de la rubrique « liquidités » est équivalente à la valeur comptable.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisses	98	89
Comptes de chèques postaux	1'719	1'459
C/C BCGE	258	311
C/C Banque Migros	7	104
C/C Banque Coop	2	70
TOTAL	2'084	2'033

Liquidités et équivalents de liquidités

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisses	225	247
Compte auprès de l'Etat de Genève	20'818	22'801
Comptes de chèques postaux	1'720	1'460
Avoirs en C/C BCGE	258	311
Avoirs en C/C Banque Migros	7	104
Avoirs en C/C Banque Coop	2	70
TOTAL	23'029	24'993

12. Placements à court terme

Des placements peuvent être effectués concernant des fonds issus de ventes d'immobilisation, dans l'attente d'un nouvel investissement. Dans ce cas, ce sont essentiellement des placements à court terme, à taux

fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

Montants en milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Au 31 décembre
Année 2014			
Néant			0
Année 2013			
Néant			0

13. Débiteurs

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2014, la provision pour débiteurs douteux est de CHF 26'000.– (2013: CHF 25'000.–). Cette provision est destinée à couvrir le risque éventuel de perte, dû

essentiellement à la mise en poursuite de certains clients. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	70	130
Provision pour débiteurs douteux	-26	-25
Débiteurs parties liées	303	283
Débiteurs sans contrepartie		
TOTAL	346	388



14. Immobilisations corporelles

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2014	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	24'039	0	219	0	1'189	23'069
- Parkings publics	24'039		219	0	1'189	23'069
- Subventions d'investissements	0					0
Parkings PUBLICS	26'038	0	219	0	1'189	25'068
Terrains		2'000				2'000
Parkings habitants	18723	-600	246		664	17'705
Parkings HABITANTS	20'723	-600	246	0	664	19'705
Terrains	720					720
Parkings P+R	80'297	0	861		3'175	77'983
- Parkings P+R	77'527		861		3'080	75'308
- Subventions d'investissements	2'770				95	2'675
- Dépréciation des P+R	0					0
Parkings P+R	81'017	0	861	0	3'175	78'703
Aménagements	4'316		377		948	3'745
Equipements	727		425		372	780
Autres immobilisations	12				3	9
Travaux et études en cours	886	0	723	0	0	1'609
- Travaux et études en cours	886		723	0	0	1'609
- Subventions pour frais d'études	0					0
Autres immobilisations	5'941	0	1'525	0	1'323	6'143
Total	133'719	-600	2'851	0	6'351	129'619

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2014	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'683	19'615	23'068
- Parkings publics	42'683	19'615	23'068
- Subventions d'investissements	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'683	19'615	25'068
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	31'704	13'999	17'705
Parkings HABITANTS	33'704	13'999	19'705
Terrains	720		720
Parkings P+R	117'067	39'084	77'984
- Parkings P+R	113'100	37'794	75'306
- Subventions d'investissements	3'967	1'291	2'676
Parkings P+R	117'787	39'084	78'703
Aménagements	13'755	10'010	3'745
Equipements	3'783	3'003	780
Autres immobilisations corporelles	182	173	9
Travaux et études en cours	1'609	0	1'609
Subventions pour frais d'études	0		0
Autres immobilisations	19'329	13'186	6'143
Total	215'502	85'884	129'619

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	24'888	0	309	0	1'158	24'039
Parkings publics	24'888		309	0	1'158	24'039
Subventions d'investissements	0					0
Parkings PUBLICS	26'888	0	309	0	1'158	26'039
Terrains	2'000					2'000
Parkings habitants	19'176		176		629	18'723
Parkings HABITANTS	21'176	0	176	0	629	20'723
Terrains	720					720
Parkings P+R	82'691	0	1'094		3'488	80'297
Parkings P+R	79'826		1'094		3'393	77'527
Subventions d'investissements	2'865				95	2'770
Dépréciation des P+R	0					0
Parkings P+R	83'411	0	1'094	0	3'488	81'017
Aménagements	4'816		473		973	4'316
Equipements	865		161		299	727
Autres immobilisations	15				3	12
Travaux et études en cours	946	0	151	211	0	886
Travaux et études en cours	946		151	211	0	886
Subventions pour frais d'études	0					0
Autres immobilisations	6'642	0	785	211	1'275	5'941
Total	138'117	0	2'364	211	6'550	133'720

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'464	18'426	24'039
- Parkings publics	42'464	18'426	24'039
- Subventions d'investissements	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'464	18'426	26'039
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	32'058	13'335	18'723
Parkings HABITANTS	34'058	13'335	20'723
Terrains	720		720
Parkings P+R	116'208	35'912	80'297
- Parkings P+R	112'241	34'715	77'527
- Subventions d'investissements	3'967	1'197	2'770
Parkings P+R	116'929	35'912	81'017
Aménagements	13'378	9'062	4'316
Equipements	3'356	2'629	727
Autres immobilisations corporelles	182	170	12
Travaux et études en cours	886	0	886
Subventions pour frais d'études	0		0
Autres immobilisations	17'802	11'861	5'941
Total	213'253	79'533	133'720

15. Immobilisations incorporelles

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2014	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	229		74		81	222
Total	229	0	74	0	81	222

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2014	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1'216	994	222
Total	1'216	994	222

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	131		177		80	229
Total	131	0	177	0	80	229

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1'142	913	229
Total	1'142	913	229

16. Subventions d'investissement obtenues

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Solde au 1 ^{er} janvier	2'770	2'865
Subventions obtenues durant l'exercice	0	0
Subventions soldées durant l'exercice		
Amortissements de l'exercice	-95	-95
Solde au 31 décembre	2'676	2'770

17. Participations dans des sociétés associées

La Fondation détient 49 % d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45,36 % d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Valorisation 2014	Valorisation 2013
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	15'659'020	15'657'732
Rachat d'actions		
Correction valeur de rachat d'actions		
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1'177'377	1'189'888
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-1'188'600	-1'188'600
Au 31 décembre	15'647'797	15'659'020
Données financières résumées :		
Actifs courants	6'938'388	5'583'045
Actifs non courants	29'217'655	31'078'189
Total des actifs	36'156'043	36'661'234
Passifs courants	2'511'012	3'009'988
Passifs non courants	0	0
Total des passifs	2'511'012	3'009'988
Total des fonds propres	33'644'131	33'651'247
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	15'647'797	15'659'020
Total des produits des sociétés associées	12'994'396	12'824'226
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'492'885	2'509'475
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	1'177'376	1'189'888

18. Autres actifs à long terme

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus, à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêt à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,00% en 2014 (5,168% en 2013).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créance chirographaire depuis fin 2011, les sociétés Parking Plaine de Plainpalais SA et Parking Place de Cornavin SA ayant achevé le remboursement de toutes ces créances, courant 2010 pour la première société et courant 2011 pour la seconde société.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances Chirographaires Cornavin	0	0
Créances Chirographaires Plainpalais	0	0
TOTAL	0	0

19. Autres passifs à long terme

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échû à la

date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Indemnité Service du Stationnement non dépensée, à restituer à l'Etat	617	0
TOTAL	617	0

20. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Fournisseurs	1'026	1'568
Retenues de garanties	111	94
Créanciers charges sociales	14	50
Restitution aux parkings tiers	517	405
Restitution aux parkings « parties liées »	1'667	1'434
Autres créanciers	279	270
TOTAL	3'613	3'820

21. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

22. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 27), soit par des cédules hypothécaires (note 29). Le coût de ces emprunts

est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

Montants en milliers de CHF		Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2014	31.12.2013
Part à court terme des emprunts à long terme					
Emprunt COOP Etoile	2 - 8 ans	3.43 %	24.07.2014		9'000
Emprunt COOP Sous-Moulin	1 - 8 ans	3.43 %	25.07.2014		3'000
Emprunt 4 Migros Genève-Plage	7 ans	3.55 %	21.08.2014		2'000
Emprunt 5 Migros Genève-Plage	8 ans	3.41 %	19.11.2015	3'000	
Emprunt 3 BCGe	10 ans	3.05 %	21.12.2015	5'000	
Intérêts courus sur emprunts				0	0
				8'000	14'000
Emprunts bancaires à long terme					
Emprunt 5 Migros Genève-Plage	8 ans	3.41 %	19.11.2015		3'000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	10 ans	3.05 %	21.12.2015		5'000
Emprunt 1 Migros Genève-Plage	10 ans	3.00 %	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Genève-Plage	10 ans	3.45 %	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes	10 ans	3.21 %	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGe groupé	4 ans	0.94 %	31.12.2017	4'000	4'000
Emprunt BCGe Sécheron	10 ans	1.58 %	19.09.2021	5'600	6'400
Emprunt BCGe groupé	8 ans	1.3725 %	31.12.2021	3'500	4'000
				32'100	41'400
Dettes à long terme					
Emprunt Ville de Genève				3'000	3'000
Emprunt BCGe				1'000	1'000
Evaluation selon le taux d'intérêt effectif				4'075	4'083
				8'075	8'083
TOTAL				48'175	63'483

23. Provisions

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007.

En 2014 et 2013, aucune variation n'était prévue.

24. Engagements de prévoyance

La CPEG ne gère pas de manière distincte la fortune proportionnelle aux engagements de prévoyance, par contrat d'affiliation. Aussi, la part de la fortune de auxquels le degré de couverture provisoire a été appliqué, la CPEG allouée à la Fondation a été estimée de manière

24.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la valeur actuelle des engagements au cours de l'exercice 2014:

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur des engagements au 1^{er} janvier	28'601	30'383
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	1'046	1'362
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	695	604
(Gains)/pertes actuariels	4'095	-2'451
Cotisations des employés	479	427
Impact des modifications de plan	345	-1'431
Prestations de prévoyance	-671	-294
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	34'590	28'601

24.2 Evolution de la fortune à la valeur de marché durant l'exercice

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la fortune à la valeur de marché au cours de l'exercice 2014:

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Fortune au 1^{er} janvier	10'846	8'915
Rendement attendu sur la fortune	453	375
Gain/(perte)	81	-932
Cotisation de l'employeur	949	2'356
Cotisation des employés	479	427
Prestations de prévoyance	-671	-294
Fortune à la fin de l'exercice	12'138	10'846

24.3 Réconciliation de la situation financière au 31 décembre 2014

Les tableaux ci-dessous indiquent la réconciliation de la valeur actuelle des engagements et de la valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice 2014, ainsi que les hypothèses principales utilisées dans les calculs :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur actuelle des engagements	34'590	28'601
Fortune à la valeur de marché	-12'138	-10'846
Situation financière	22'453	17'755
Solde actif/(passif) non encore saisi	-4'907	-894
Montant passif/(actif) au bilan	17'545	16'861

Principales hypothèses de calcul :

Taux d'escompte à la fin de l'année	1.25 %	2.45 %
Taux d'escompte au début de l'année	2.45 %	2.00 %
Rendement sur la fortune	3.50 %	4.00 %
Croissance moyenne des salaires	1.50 %	2.00 %
Indexation des rentes en cours	0.00 %	0.50 %

24.4 Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs, telle qu'elle ressort des informations transmises par la caisse :

	31.12.2014	31.12.2013
Liquidités et créances à court terme	5.10 %	2.00 %
Obligations et créances libellées en CHF	8.40 %	7.50 %
Obligations libellées en monnaies étrangères	21.80 %	21.00 %
Prêts hypothécaires suisses	0.90 %	1.50 %
Actions de sociétés suisses	10.30 %	10.00 %
Actions de sociétés étrangères	20.90 %	20.00 %
Placements privés	1.70 %	6.00 %
Autres placements	0.40 %	2.00 %
Immobilier suisse	30.50 %	30.00 %

La Fondation n'occupe pas d'immeuble faisant partie de la fortune de la caisse. De la même manière, la Fondation ne détient pas d'actif faisant partie de cette fortune.

24.5 Données de base

Les engagements et la charge comptable de l'exercice sont basés sur l'effectif des employés (hors Service du Stationnement) et des pensionnés de la Fondation assurés auprès de la CPEG au 01.01.2014. Les caractéristiques principales de ces données sont résumées ci-dessous :

Situation au :	01.01.2015	01.01.2014
Nombre d'assurés :		
Actifs	83	83
Bénéficiaires de pensions	17	16
Total	100	99
Assurés actifs :		
Age moyen	44.80	44.90
Années d'assurances moyennes	10.50	10.20
Somme des salaires assurés	5'941'297	5'984'040
Salaires assuré moyen	71'582	72'097
Bénéficiaires de pensions :		
pensions annuelles totales versées	442'566	457'920

25. Fonds propres

25.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.–.

25.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

26. Informations sur les parties liées

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, d'autre part.



P+R Cern

26.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2013. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général et les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants déterminée selon une base d'équivalent temps plein et le nombre de personnes, se présentent comme suit :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'266	1'245



27. Cautionnement de l'Etat

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8*%, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 25'000'000.– au 1^{er} janvier 2014, respectivement CHF 28'000'000.– au 1^{er} janvier 2013.

28. Valeurs d'assurance incendie

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 236'037'635.– en 2014 (CHF 234'795'608.– en 2013).

29. Actifs cédés pour garantir des engagements

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédulas hypothécaires libres de CHF 14'750'000.– sur le parking de Genève-Plage et celui des Alpes, déposées dans le coffre de la Fondation.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

31. Gestion des risques financiers

Le bureau désigné par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.



P-R Bernex

31.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

31.3 Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêt, étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

32. Système de contrôle interne - Evaluation des risques

Conformément à la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux :

- de gestion des achats ;
- de non-reconduction du contrat de prestations du Service du Stationnement ;
- d'incident grave en lien avec des travaux lourds ;
- d'incident grave sur le système informatique ;
- de choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants ;
- de résiliation d'un contrat d'assurances de personnes...

Tous les risques opérationnels et stratégiques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne ont été dotés d'une infrastructure de gestion et de limitation.

Un comité d'audit SCI a été constitué. Il s'est réuni en 2014, comme en 2013, pour examiner les actions entreprises. Deux risques importants ont été détectés. Il s'agit de :

- la surcapacité de certains parkings à construire ;
- la difficulté à remplir certains parkings existants au rythme attendu.

Ces risques ont fait l'objet d'analyses approfondies qui ont abouti :

- à la réduction de la capacité de certains parkings, quand cela était possible ;
- à envisager l'extension de l'affectation d'un parking déjà construit à une nouvelle catégorie d'utilisateurs.

CONCLUSION

L'année 2014 s'est clôturée avec un résultat fort honorable de 9,5 millions de francs qui représente 9% du montant des fonds propres de la Fondation au 1^{er} janvier de l'année sous revue. Hors retraitements liés à la caisse de pension durant les deux derniers exercices, le résultat de cette année est en progression de près de 9% par rapport à celui de l'année précédente.

La Fondation des Parkings a poursuivi l'amélioration de sa situation financière en réduisant son endettement et en maîtrisant ses coûts, tout en œuvrant activement au développement de la politique de mobilité dans le canton, au travers de :

- l'encouragement du transfert modal;
- l'aide à la mise en place de nouvelles politiques du stationnement dans les communes;
- la préparation des projets de construction des parkings CEVA.

Au service des Genevois, plusieurs défis s'offriront, à l'avenir, à la Fondation des Parkings : la modernisation des outils de gestion du parage sur la voie publique, la concrétisation des projets de construction en cours et enfin, le maintien d'une capacité financière à la hauteur de tous ces enjeux.

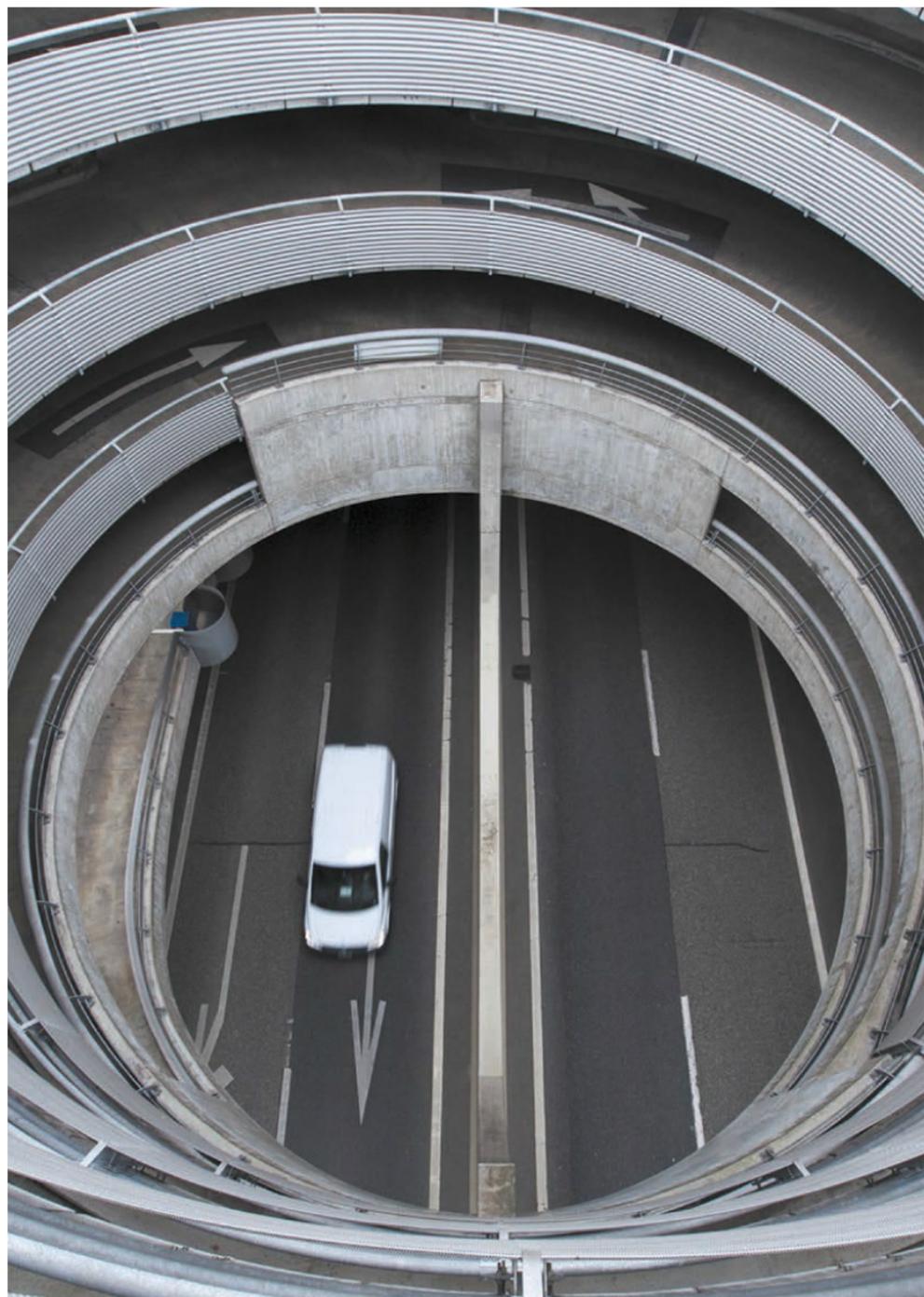
Grâce à son expertise et à son professionnalisme, la Fondation des Parkings demeure ainsi un partenaire actif de tous les acteurs de la mobilité dans le canton.



Jean-Marc ODIER
Le Vice-président



Antoine DE RAEMY
Le Président



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux IPSAS, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » et « Directives en matière de subvention non monétaire » ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

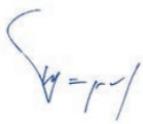
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé







T: 022 827 44 90
F: 022 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.ge.ch/parkings

Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26